DEFINITION DES EPREUVES TERMINALES DU DOMAINE PROFESSIONNEL

EP1 - TECHNOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART

1) BUT DE L'EPREUVE.

Cette épreuve a pour but de vérifier si le candidat a une connaissance suffisant des formes, matières d'oeuvre, outils, méthodes propres à la LUTHERIE ainsi que de l'histoire de cette spécialité.

2) TRAVAIL DEMANDE.

- Il sera demandé au candidat :
 - de compléter le dessin d'ensemble d'un violon ou le dessin de définition d'une pièce ;
 - de répondre à des questions portant sur les savoirs associés (matières d'oeuvre, outils, méthodologie, histoire de l'art).

3) EVALUATION.

L'évaluation portera :

- sur la précision et les qualités de rendu du dessin ;
- sur l'exactitude des réponses fournies ;
- sur la qualité de l'expression écrite.

EP2 - MISE EN OEUVRE,

1) BUT DE L'EPREUVE :

Cette épreuve a pour but de déterminer si le candidat est capable de réaliser un violon en blanc.

2) TRAVAIL DEMANDE:

Le travail demandé, les conditions de réalisation et le degré d'exigence correspondent à ce qui est visé par la capacité C3 du référentiel.

3) EVALUATION:

L'évaluation portera essentiellement sur :

- le respect des cotes at modèles,
- la précision du travail effectué,
- les qualités de la finition.

DEFINITION DES EPREUVES TERMINALES DES DOMAINES GENERAUX

Ces définitions figurent en annexe de l'arrêté du 11 janvier 1988 portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des brevets d'études professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle.